

le nouveau  
**DETECTIVE**



**Paris:  
terreur  
sur  
la ville**

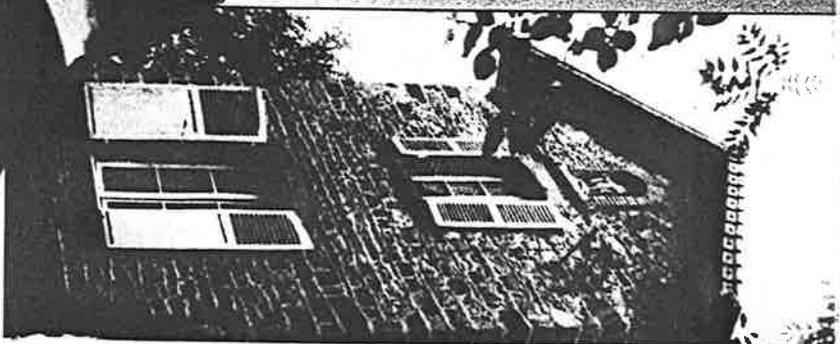
PAGES 2, 3, 4 ET 5

**LE TUEUR FOU DE L'ARDÈCHE  
DEVANT SES JUGES**

# LE TUEUR FOU DE L'ARDECHE DEVANT SES JUGES



Pascal Blanc, le tueur de l'Ardeche (ci-dessus), entre deux gardes dans le box des accusés aux assises de Riom. Il va répondre du premier de ses nombreux crimes. Ci-contre, à gauche, sa première victime : Michèle Petit, directrice du foyer où il fut hébergé étant enfant.



L'école Saint-Joseph, où Pascal a été pensionnaire. En médaillon, l'abbé Pierre Tupin, qui a découvert le cadavre de Madame Petit.



Pascal Blanc lors de son arrestation au Mont-Dore, en 1983. En médaillon : Daniel Blanc, le père de l'accusé.

**RIOM**

— C'ÉTAIT une sorte de vengeance !

Pascal Blanc, 26 ans, celui que toute la presse a baptisé le « tueur de l'Ardèche », lors de sa sanglante cavale, admit que, dans la nuit du 21 au 22 juillet 1982, il a réglé ses comptes d'enfant mal aimé...

Mais c'est une sorte « d'ennemi public numéro un » que les gardiens de la paix ont sorti du fourgon et traîné dans le box de la salle d'assises du Palais de Justice de Riom (Puy-de-Dôme).

L'homme a les mains enchaînées derrière le dos par des menottes et est suivi par un chien berger allemand.

Un service d'ordre exceptionnel a d'ailleurs été déployé durant les deux journées d'audience, les vendredi 7 et samedi 8 février 1986, car les gens se bousculent pour assister aux débats. Très peu parviennent à trouver place dans la salle exigüe.

Tous les regards sont braqués sur

l'accusé : cheveux bruns très courts, petite moustache fine qu'il lisse et caresse de temps en temps, visage carré, regard vif, scrutateur, l'inculpé est détendu. Il répond souvent du tac au tac au président Madubost ou à l'avocat général Chirol. Vêtu d'un jean bleu et d'un pull-over gris à fines rayures jaunes, bande violette au bas des manches, il écoute la greffière lire l'acte d'accusation, relativement court, en regard aux nombreux crimes imputés à l'ex-légionnaire... Mais il sera c/o nouveau jugé, à Privas, cette fois, début mars prochain.

**« Une fois, pour me punir, on m'a mis tout nu par moins dix degrés »**

Pendant ces deux journées, ne seront évoqués que les faits relatifs à la mort de Michèle Petit, ex-directrice de la maison Saint-Joseph à Crevant-Laveine, un établissement qui recevait des enfants placés par la DDASS. C'est là qu'a abouti Pascal Blanc, le petit « Pascalou », mal aimé, plus ou moins abandonné...

— Vous êtes né le 23 mai 1960, à

Rinny, rappelle le magistrat. Vous êtes légitimé lors du mariage de votre mère Bernadette Renoux, avec le sieur Daniel Blanc...

Légitimé mais pas vraiment adopté et chéri. Le témoignage de Daniel Blanc, 47 ans, chauffeur-livreur, un homme vêtu d'un costume rayé marron, jette un malaise parmi l'assistance. Le président l'apostrophe :

— Qu'avez-vous fait pour votre fils ?

Puis, comme le témoin ergote, visiblement gêné, il conclut à sa place :

— Rien... Vous n'avez jamais été le voir quand il a été placé à l'Institut Saint-Joseph. A quoi cela vous a servi d'avoir un fils ? Vous ne devez pas être fier, aujourd'hui, car c'est de votre faute s'il est ici...

Pas fier, le témoin ne l'est guère

quand il oort de la salle, les épaules voûtées, sans, toutefois, avoir jeté un seul regard vers son enfant !

— Ecolier turbulent, difficile, continue le président, vous failles l'objet d'un placement judiciaire dans un établissement de Morsang-sur-Orge puis, à compter de novembre 1968, à la Maison Saint-Joseph, à Crevant-Laveine. Un établissement exploité par l'abbé Tupin et dirigé par Madame Petit, depuis 1966. Vous y resterez jusqu'à la fermeture de l'institution, en décembre 1975, par décision de justice. Vous en gardez de mauvais souvenirs apparemment ?

— Madame Petit ne voulait pas que je devienne footballeur, se souvient l'accusé. Et puis, on nous giflait... Une fois, comme punition, on m'a mis

dehors tout nu par moins de dix degrés... On était très sévère avec les enfants. On ne m'a jamais appris à demander.

Madame Tailhardat, 63 ans, ex-cuisinière et femme de ménage de l'institution dément :

— Les gosses étaient très heureux ! D'ailleurs, le « Pascalou », il ne voulait pas partir quand il a fallu fermer. Ils mangeaient bien... Regardez-moi !

Et elle a un geste significatif pour ses 100 kg, ce qui fait rire l'assistance, détend un peu l'atmosphère.

Monsieur Madubost reprend le curriculum vitae de l'inculpé :

— Vous passez un CAP d'électricien et vous êtes placé en apprentissage. Vous donnez toute satisfaction professionnelle. Ensuite, vous effectuez votre service militaire en Allemagne, dans le Matériel, comme mécanicien. Cela aurait pu vous servir ensuite ?

— J'étais mécanicien sur char, rétorque avec humour Pascal Blanc. On n'en trouve pas beaucoup dans le civil...

**SUITE PAGE 18**

Les défenseurs de Pascal Blanc, Me Deschamps (à g.) et Me Buffard (à d.). Deux avocats confrontés à une tâche impossible. Ci-dessous : l'avocat général Chirol (à g.) et le président Madubost (à d.).



En haut, Maître Fallotin, partie civile pour Mme Petit. En bas, Mme Tailhardat.



# LE TUEUR FOU DE L'ARDÈCHE DEVANT SES JUGES

## SUITE DE LA PAGE 17

— En 1979, reprend le magistrat, vous avez des problèmes pour quelques sans provision. Vous cambriez vos voisins, et vous partez vers Toulon. C'est là que vous vous engagez dans la Légion Étrangère...

— Je passais devant une caserne, explique l'accusé. J'ai fait un pari: «S'ils me prennent aujourd'hui, je reste. Sinon, je pars».

Devenu Alex Brisot, envoyé à Aubagne, puis en Corse, puis à Dakar, Blanc en a vite assez.

## «J'ai déchiré sa robe sur le devant. Je voulais l'humilier»

— Vous désertez une première fois le 4 janvier 1982, puis une seconde fois en juillet 1982. Vous devenez alors un vagabond, un solitaire vivant de chapardages, de petits vols. Vous retournez dans les bois que vous connaissez très bien, dans la région de Clermont-Ferrand. Vous laissez vos vêtements de légionnaire dans un hôtel de la ville. Puis, vous partez vers Cravant-Laveine où vous installez un campement dans la forêt. Pourquoi rôdez-vous, le 21 juillet, autour de l'expansion Saint-Joseph ?

— Je n'avais plus d'argent et j'avais faim... J'y suis allé pour cambrioler, chercher de la nourriture. Bien sûr, s'il y avait eu de l'argent, je l'aurais pris. J'ai forcé la porte d'entrée avec un Opinel... J'étais à l'intérieur, vers minuit, quand j'ai entendu un bruit de voiture... Je suis ressorti, l'auto semblait s'être éloignée. Je suis rentré et c'est alors que je suis tombé sur Madame Petit. Elle m'a reconnu tout de suite et m'a demandé: «Que fais-tu ici ?». Nous avons discuté. Elle m'a offert à manger dans la cuisine. Ensuite, nous sommes allés dans le salon. Nous avons parlé du passé. Elle m'a fait des

reproches, j'ai répondu. Elle s'est mise en colère et m'a giflé. Je l'ai repoussée violemment, elle est tombée. Je l'ai fait asseoir sur le fauteuil et je lui ai ligoté les bras, attachés derrière le dossier...

Il reconnaît, toujours décontracté en apparence :

— C'était une sorte de vengeance... Je l'ai bâillonnée... Bien sûr, j'aurais dû partir à ce moment-là... J'ai déchiré sa robe sur le devant. Mon but était de l'humilier. Je l'ai laissé attachée, je suis allé boire, à droite, à gauche, dans la maison.

— Vous découpez sa robe, souligne l'avocat général Chirol, vous coupez son soutien-gorge et son slip de chaque côté. Pourquoi ?

— Je ne sais pas, commence l'inculpé. Puis... je me suis masturbé sur elle et j'ai éjaculé sur son corps. Mais je ne l'ai pas pénétrée.

— Il y avait du sperme dans le vagin, l'interrompt le procureur. Comment ?

— Je n'en sais rien, répond Pascal Blanc en esquissant un certain sourire...

Le professeur Petit, qui a procédé à l'autopsie, confirme :

— Il y a eu pénétration. Il y avait du sperme de groupe A à l'intérieur du vagin, ainsi que sur le corps. Sur le corps également, du sperme du groupe O, celui de l'inculpé.

L'avocat de la partie civile, Maître Fallotin, reprend alors :

— C'est exact, Blanc n'était pas seul ! C'est évident.

## C'est là qu'a commencé la cavale tragique du tueur de l'Ardèche

L'expert parle alors des conditions dans lesquelles Madame Petit a trouvé la mort. Blanc ayant resserré ses liens et enfoncé des chiffons dans sa bouche en guise de meilleur bâillon.

— Non pas par asphyxie... Plutôt une mort émotionnelle...

Il y a du brouhaha dans la salle, chacun commentant les faits. Le procureur revient sur le viol de la victime.

L'ex-légionnaire se lève, s'énerve : — Je vous ai expliqué l'SI, au lieu de crier, vous m'écoulez ! C'est un accident, l'expert l'a dit...

Vient alors témoigner l'abbé Tupin, 65 ans, un petit homme menu tout de gris vêtu. Il a été soupçonné à la suite de prélèvements montrant qu'il était du fameux groupe A, puis mis hors de cause.

— J'ai connu Madame Petit en 1950, dans la banlieue parisienne, raconte-t-il. Elle s'occupait d'enfants. En 1966, nous avons créé l'institution Saint-Joseph. Blanc a été pensionnaire de 1968 à 1975. C'était un bon petit, je l'aimais bien. Le jour de la fermeture, il s'accrochait à moi, il voulait rester...

Interrogé sur la soirée du crime, le 21 juillet 1982, il explique :

— Madame Petit et moi étions invités chez des amis. Vers minuit, nous sommes rentrés. Je suis allé au prosbytère. Madame Petit est retournée seule vers l'ex-pension. Le lendemain matin, je n'ai pas vu sa voiture devant la maison. J'ai été étonné. Les volets étaient fermés, la porte fracturée. Je suis entré. Je ne l'ai pas vue. Je suis allé chercher des voisins, nous avons fouillé et fini par la retrouver dans un boudoir, nue, attachée sur le fauteuil... Après avoir volé de menus objets, sectionné les fils du téléphone, Pascal Blanc, on offit, a pris le véhicule de l'ex-directrice et il s'est enfui en direction de Lyon.

— J'ai vendu les objets, dit-il. Je suis resté quelques jours à Lyon, et puis je suis revenu dans la région. J'ai camouflé la voiture.

— Pourquoi ne pas la ramener ? s'étonne le président.

— Après ce que j'avais fait ? s'amuse visiblement l'accusé...

L'adjudant-chef de gendarmerie

ayant mené l'enquête explique :

— Tout de suite, j'ai eu l'impression qu'il s'agissait d'une vengeance. Nous avons retrouvé le véhicule, parfaitement camouflé, avec des empreintes sur le pare-brise, appartenant à Blanc. Nous avons fait circuler une photo...

C'est là qu'a commencé la cavale tragique de celui qui allait devenir, pour la France entière, le «Tueur de l'Ardèche». Mais ces faits seront jugés du 3 au 10 mars 1986 devant les assises de Privas. C'est dans un camping du Mont-Dore que Pascal Blanc sera arrêté, fin juillet 1983...

L'avocat de la partie civile, Maître Fallotin, prend alors la parole. Il revient sur les violences sexuelles qu'a subi la victime :

— Dans cette histoire, plane l'ombre d'un complice ! L'accusé n'a pas commis le viol puisqu'il est, lui, du groupe O et que le sperme retrouvé était du groupe A.

## Il est question des différents meurtres commis par l'ex-légionnaire

Il évoque son client, Patrice, un jeune garçon adopté par Madame Petit, un garçon à la dérive comme l'était alors Pascal Blanc, et qui est devenu avocat :

— Il se demande pourquoi sa maman est morte, ficelée, bâillonnée ! Pourquoi ?

Ensuite, vient le réquisitoire de l'avocat général Monsieur Chirol : il parle des différents assassinats reprochés à l'ex-légionnaire, et les avocats de la défense s'insurgent...

Le procureur revient alors, minute par minute, sur les événements de la soirée du 21 au 22 juillet 1982 : — Il a dû évoquer l'abbé Tupin, et

elle l'a giflé... puis, il l'a ligotée sur le fauteuil Voltaire... Il s'est masturbé, il a éjaculé. Ensuite, il est allé se doucher, se raser... Nul doute que Blanc soit venu avec un complice ou que la victime ait eu, avant, des relations sexuelles...

## Blanc est considéré comme un homme dangereux

Considérant l'ex-légionnaire comme un homme dangereux, Monsieur Chirol demande une peine qui ne soit pas inférieure à 12 ans de réclusion criminelle. Le premier défenseur, Maître Deschamps, s'attaque à ce dossier, véritable iceberg d'hérésies...

Il souligne à nouveau la différence d'appartenance de groupe entre le sperme retrouvé sur le corps de la victime et celui décelé à l'intérieur du vagin. Il repare de la mort possible de la victime par commotion et termine en évoquant l'enfance de son client :

— Enfant ballotté, sans père, ni mère, ce père qu'il a dû voir ici pour la seconde fois de son existence.

Le second défenseur, Maître Bufard, reprend, lui aussi, le lourd passé de Pascal Blanc, son séjour à l'institution Saint-Joseph.

— Une maison pavée de bonnes intentions, souligne-t-il. Mais quand même... On ne met pas un enfant nu par moins dix degrés. Ce n'est pas cela, l'éducation ! Ne remettez pas Blanc nu par moins dix degrés, supplie-t-il.

12 ans de réclusion criminelle. Les jurés, après une petite heure de délibérations, ont tranché. La suite, début mars, devant les assises de Privas...

**Fin**  
Compte-rendu d'audience : \_\_\_\_\_  
Georges MARTIN  
Croquis : Jean JOLY

C'est dans ce décor sauvage, un canyon du bois de Païolive, que l'on a retrouvé les corps de deux campeurs assassinés : Philippe Vigneron, 22 ans, et Isabelle Alisson, 20 ans. P. Blanc répondra de ces meurtres au prochain procès.



En plus du meurtre de Madame Petit, Pascal Blanc, on le sait, est accusé de plusieurs autres crimes, pour lesquels il sera jugé en mars à Privas. Voici sa dernière victime, M. Kaysserlian (en haut), et la tombe que fabrique son assassin pour cacher le corps.